

ARTS ET LITTÉRATURE AU PAYS DE VILLEMORT

« Un gentilhomme vivait, dans un castel au fond des bois de Villemort. Le pays s'égayait un peu à la lisière des forêts, là où le terrain sec, plat et planté de chênes,

s'abaisse vers des prairies que noient une suite de petits étangs. »

George Sand, *Légendes rustiques*, 1858

TRADITIONS LE CHÊNE DES PENDUS

Le Chêne des Pendus est situé au cœur du bois de Villemort, sur la commune de Saint-Denis-de-Jouhet. Il a été légué à la commune de Fougerolles en 1954.

Selon la légende, en 1405, le Seigneur de Rochefolle s'égarait dans les bois, au cours d'une chasse au loup. Un étrange vieillard surgit brusquement et lui proposa de suivre une lumière pour retrouver son chemin, à condition de planter, une nuit de pleine lune, un chêne qui défierait les temps...



© Marinette BELMONT

Le Chêne des Pendus

GASTRONOMIE LA POULE NOIRE DU BERRY... À LA COCOTTE

Ciseler l'oignon. Couper le poulet en morceaux. Faire colorer en sauteuse. Retirer. Faire suer les oignons. Verser 2 verres de cidre. Porter à ébullition. Rajouter le poulet. Recouvrir d'eau, rajouter un bouquet garni. Laisser cuire 1h. En fin de cuisson, faire un roux blanc avec 60 g de beurre et 60 g de farine. Prélever 1L de bouillon et faire une "béchamel". Faire mijoter les morceaux de poulet dans la sauce pendant 10 min environ. Recette fournie par le restaurant « Le Forgeron » à la Buxerette.



© Christian Lacôte

Poules noires du Berry

Rando
fiche®

PR®

La vallée du Gourdon, Chêne des Pendus

Saint-Denis-de-Jouhet

3 H 15

13,7 km

Entre plateau et vallée, entre bocage et forêt, à la recherche du Chêne des Pendus dans le bois de Villemort

SITUATION

A 13 km au nord-est d'Aigurande par la D 19
A 12 km au sud-est de La Châtre par la D 927 et la D 72

PARKING

Place de l'église N 46.53104 °,
E 1.86962 °



À DÉCOUVRIR EN CHEMIN

- Église XI^e siècle.
- Vue sur la vallée du Gourdon
- Chêne des pendus.



À DÉCOUVRIR EN RÉGION

- La Pommeraie Idéale : Saint-Denis-de-Jouhet.
- Maison des Traditions : Chassignolles.
- Parc des Parelles : Crevant.



Code de balisage PR®

FFRandonnée

— Bonne direction

↔ Changement de direction

✗ Mauvaise direction

© marques déposées

BALISAGE

Jaune



- Bureau de Tourisme d'Aigurande : 02 54 06 38 07.

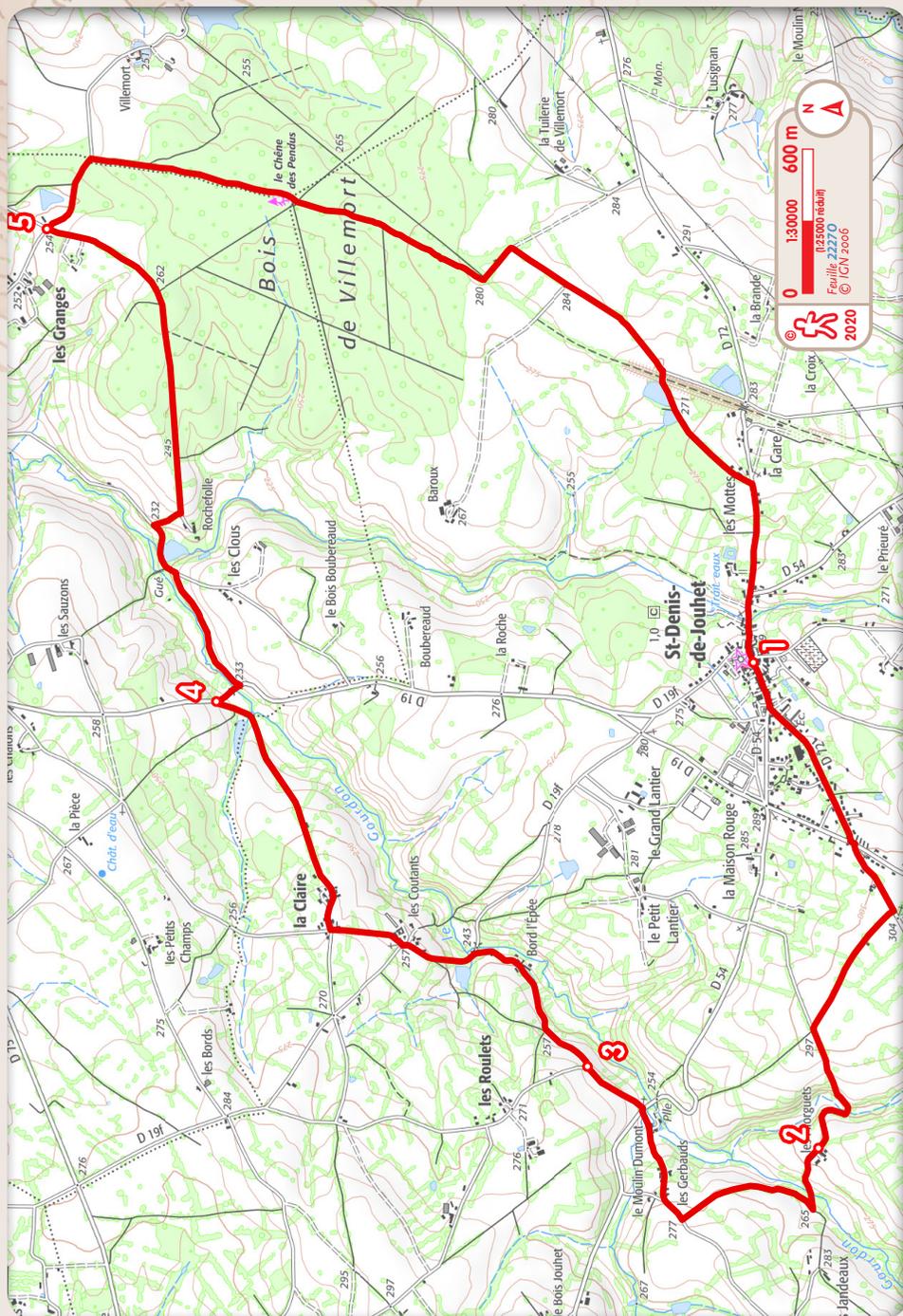


Comité

- FFRandonnée Indre : 02 54 35 55 63,
<https://indre.ffrandonnee.fr>, indre@ffrandonnee.fr.



© Marinette BELMONT



- 1** Partir de la place de l'église, direction Cluis. Remonter la rue Jean Traversat.

Sur la place, prendre à gauche, direction La Buxerette. Au stop à la sortie de Saint-Denis-de-Jouhet, traverser la D 19. Continuer en face [👁️ > **croix à gauche**].

350 m plus loin, quitter la route pour s'engager à droite sur un chemin de terre bordé de haies. Tourner à gauche sur une petite route qui descend dans un vallon, puis s'élève après avoir franchi un pont.

- 2** Traverser le hameau. Continuer sur un chemin herbeux qui plonge dans un vallon (⚠️ > **affleurements rocheux glissants par temps humide**.)

Franchir le ruisseau sur la passerelle. Après une courte montée, prendre à droite le chemin bordé de haies, qui s'élargit ensuite. A la petite route, bifurquer à droite.

Aux Gerbauds, à la fourche, continuer à droite en descente [👁️ > **puits à gauche**]. Après avoir longé le Moulin Dumont, traverser la D 54 [👁️ > **croix**]. Suivre la route qui s'élève en face, direction Les Roulets.

- 3** 300 m plus loin, quitter la route pour s'engager à droite sur une voie plus étroite qui redescend dans un vallon. Continuer sur cet axe. Longer un ruisseau, puis le bief d'un ancien moulin.

Traverser le hameau de Bord l'Épée. Poursuivre sur la route qui longe bientôt le ruisseau jusqu'à la route.

L'emprunter à gauche en montée sur 300 m. Traverser les Coutants. Dans le virage, poursuivre sur le chemin en face [👁️ > **croix à gauche**].

A la Claire, au stop, continuer à droite sur la route bordée de grands arbres, qui descend et se rapproche du Gourdon [👁️ > **vue sur la vallée du Gourdon**].

- 4** Au stop, tourner à droite sur la D 19. Franchir le ruisseau (⚠️ > **route passante**). Tout de suite après le pont, s'engager à gauche dans le chemin de terre ombragé surplombant le ruisseau. A la route, prendre à gauche. A l'intersection, continuer à droite sur la route qui s'élève.

Dans le virage, quitter la route. Obliquer dans une allée à gauche qui pénètre ensuite dans le bois de Villemort. Rester sur le tracé principal. A la sortie du bois, poursuivre tout droit.

- 5** A la route, bifurquer à droite puis prendre le premier chemin à droite. Atteindre le Chêne des Pendus [👁️ > **arbre remarquable, Espace Naturel Sensible**]. Continuer sur l'allée en face. 200 m après le bois, emprunter à droite l'allée stabilisée qui débouche sur une petite route goudronnée. Poursuivre tout droit.

A la sortie de la courbe, s'engager sur un sentier aménagé, étroit et peu visible qui grimpe sur le talus de la voie ferrée et redescend sur un chemin d'exploitation.

Longer deux étangs puis un bois. Au bout du chemin, prendre à droite la route en direction de l'église de Saint-Denis-de-Jouhet.